



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

fonctionnaires et agents publics

Question écrite n° 83758

Texte de la question

M. Bruno Nestor Azerot attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur l'inégalité du système des retraites de la fonction publique outre-mer. En effet les fonctionnaires partant à la retraite dans les départements de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Guyane perdent les 40 % d'indemnité de vie chère accordée aux salariés de la fonction publique dans ces départements. À l'inverse, certains fonctionnaires retraités d'autres départements et région d'outre-mer conservent la prime de vie chère après leur accession à la retraite. En conséquence il lui demande s'il ne serait pas légitime que le régime des retraites des fonctionnaires en Martinique, Guadeloupe, et Guyane soit aligné sur celui des autres départements et régions d'outre-mer.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Nestor Azerot](#)

Circonscription : Martinique (2^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83758

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Action et comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juin 2015](#), page 4816

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)